

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **4e jour de juin 2018**, à 19h30 à la salle du conseil municipal.

Après le mot de bienvenue et l'appel des présences, il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant (es):

Siège #1 - Jacques Audet
Siège #2 - Thérèse Blanchet
Siège #6 - Rachel Goupil

Siège #3 - Richard Pouliot
Siège #4 - Marcel Bégin
Siège #5 - Jocelyn Pouliot

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. Adélard Couture, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

121-06-2018

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME RACHEL GOUPIL, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte l'ordre du jour de la réunion du 4 juin 2018 tel que lu et présenté;

- 1 - APPEL DES PRÉSENCES**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 -** Résolution, adoption du procès-verbal du 7 mai 2018
 - 3.2 -** Résolution, adoption du procès-verbal du 29 mai 2018
- 4 - SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX**
- 5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES**
 - 5.1 -** Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 06-18
 - 5.2 -** Résolution, assurances de la municipalité, modification de la couverture
 - 5.3 -** Résolution, contrat à signer pour l'acquisition du terrain, vente pour taxes
 - 5.4 -** Résolution, appel de candidatures pour le poste d'adjointe administrative à temps partiel
 - 5.5 -** Résolution, appel de candidatures pour le poste d'inspecteur municipal
 - 5.6 -** Résolution, mandat à M. Jocelyn Benoît, poste de contremaître travaux publics/inspecteur municipal
 - 5.7 -** Motion de remerciements à Mme Valérie Bergeron
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE**
 - 6.1 -** Résolution, travaux d'installation d'une nouvelle conduite d'égout sanitaire, et branchement au réseau d'aqueduc existant, rue Alphonse Poulin
- 7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT**
 - 7.1 -** Résolution, travaux de réfection de la conduite principale, contrat de forage de gré à gré
 - 7.2 -** Résolution d'intention, travaux de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout secteur ouest de la rue Principale

- 7.3 - Résolution, appel d'offres public sur le SEAO pour les travaux de réfection d'une partie du 2e rang
- 8 - LÉGISLATION
- 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE
 - 9.1 - Motion de remerciements à M. Germain Vachon, pompier volontaire
 - 9.2 - Point d'information - borne sèche terrain près du 25, rue Fournier
- 10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 10.1 - Avis de motion, règlement numéro 469-2018, relatif aux usages conditionnels
 - 10.2 - Résolution, adoption du premier projet de règlement 469-2018, relatif aux usages conditionnels
- 11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
 - 11.1 - Résolution, demande de subvention, "Les Activités Populaires Lellis inc." embauche d'un étudiant responsable des travaux horticoles
- 12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE
- 13 - CORRESPONDANCE
 - 13.1 - Lettre demande de commandite, école Arc-en-ciel
 - 13.2 - Lettre, MRC des Etchemins, soirées découvertes musicales
 - 13.3 - Lettre CDD
 - 13.4 - Lettre Maison l'Olivier des Etchemins
- 14 - VARIA
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

122-06-2018

3.1 - Résolution, adoption du procès-verbal du 7 mai 2018

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME RACHEL GOUPIL, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le procès-verbal du 7 mai 2018 soit adopté, et signé tel que présenté.

ADOPTÉE

123-06-2018

3.2 - Résolution, adoption du procès-verbal du 29 mai 2018

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le procès-verbal du 29 mai 2018 soit adopté, et signé tel que présenté.

ADOPTÉE

4 - SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX

La directrice mentionne qu'elle a reçu l'approbation de M. Jean Alexandre pour faire l'aménagement du site des conteneurs au coin du rang 2. Les travaux seront réalisés dans les prochaines semaines.

5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES

124-06-2018

5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 06-18

ATTENDU : la liste des comptes numéro 05-18 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 4 juin 2018* dans laquelle figurent tous les comptes à accepter au montant de : **74,088.80\$**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME RACHEL GOUPIL APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal adopte les comptes mentionnés sur la liste **06-18** telle que présentée. Le total des comptes pour **JUIN 2018 s'élève à: 74,088.80\$.**

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 06-18.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de **JUIN 2018.**

Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale

125-06-2018

5.2 - Résolution, assurances de la municipalité, modification de la couverture

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut modifier sa couverture d'assurance et ajouter les items suivants à notre assurance:

-Cyberrisques, option A, (10,000\$), prix: 500\$/annuelle;

-Protection C-21 (100,000\$ - 250,000\$), prime : 1000\$/annuelle;

-Réévaluation des bâtisses suivantes (chalet des loisirs, salle d'entraînement, bibliothèque municipale)

-Réévaluation des équipements suivants:

-Niveleuse Champion: 30,000\$, Trackless déneigement trottoirs: 30,000\$, tracteur à gazon: 1000\$, balai tasseur pour la pépinière: 15,000\$;

-Enlever: le parc de skate-board, le "trailer" (remorque qui est inscrite en double)

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis modifie sa couverture d'assurance avec la MMQ pour les items suivants:

-Cyberrisques, option A, (10,000\$), prix: 500\$/annuelle;

-Protection C-21 (100,000\$ - 250,000\$), prime : 1000\$/annuelle;

-Réévaluation des bâtisses suivantes (chalet des loisirs, salle d'entraînement, bibliothèque municipale);

-Réévaluation des équipements suivants:

-Niveleuse Champion: 30,000\$, Trackless déneigement trottoirs: 30,000\$, tracteur à gazon: 1000\$, balai tasseur pour la pépinière: 15,000\$;

-Enlever: le parc de skate-board, le "trailer" (remorque qui est inscrite en double)

QUE la copie de la note de couverture pour ces changements soit envoyée à la municipalité pour paiement;

ADOPTÉE,

126-06-2018

5.3 - Résolution, contrat à signer pour l'acquisition du terrain, vente pour taxes

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, le délai pour le droit de retrait (article 1057 du Code municipal) relativement à l'immeuble qui nous a été adjugé lors de la vente du jeudi 11 mai 2017 est expiré.

CONSIDÉRANT QUE nous avons mandaté Me Andréanne Déry, notaire pour préparer l'acte notarié pour le transfert du titre de la propriété dont la municipalité s'est portée acquéreur lors de ladite vente.

CONSIDÉRANT QUE la parcelle de terrain est située sur le lot 5 325 818 du cadastre du Québec, et mesure 1 393,50 mètres carrés.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille mandate Me Andréanne Déry, notaire pour préparer l'acte notarié pour le transfert du titre de la propriété dont la municipalité s'est portée acquéreur lors de ladite vente sur le lot 5 325 818 du cadastre du Québec, et mesure 1 393,50 mètres carrés.

QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis autorise le maire, M. Adélarde Couture, et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis tous les documents relatifs à ce contrat.

ADOPTÉE,

127-06-2018

5.4 - Résolution, appel de candidatures pour le poste d'adjointe administrative à temps partiel

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille procède à un appel de candidatures pour pourvoir le poste à temps partiel d'adjointe administrative, à raison de deux jours par semaines, pour environ 15 à 20 heures par semaines. Sous l'autorité de la directrice générale, l'adjointe administrative devra effectuer diverses tâches de bureau : comptabilité générale, rédaction de lettres, correspondance, bulletin municipal, classement, répondre au téléphone, etc.

QU'en certaines périodes de l'année, le nombre d'heures par semaine pourrait être inférieur ou supérieur à 20 heures (temps partiel). Le salaire sera fixé selon la convention de travail des employés municipaux;

QU'une annonce soit publiée à l'intérieur du bulletin municipal de juin 2018, et sur les médias sociaux;

QUE le comité de sélection soit composé du maire, M. Adélarde Couture, M. Marcel Bégin, et Mme Nicole Mathieu

ADOPTÉE,

128-06-2018

5.5 - Résolution, appel de candidatures pour le poste d'inspecteur municipal

IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille procède à un appel de candidatures pour le poste permanent de contremaître des travaux publics/inspecteur municipal. Sous

l'autorité de la directrice générale, il devra planifier, diriger, coordonner et contrôler toutes les opérations du service des travaux publics, le tout en assurant une saine gestion des ressources humaines de ce service. Il est responsable des activités reliées à la voirie, aux bâtiments, à l'hygiène du milieu, ainsi qu'aux budgets d'opération et d'immobilisations du service dont il a la responsabilité, à la planification des besoins financiers du service ainsi qu'au contrôle des activités courantes.

C'est un poste permanent, le nombre d'heures: 40 heures approximativement par semaine (en fonction du travail à effectuer). Le salaire est à discuter.

QU'une annonce soit publiée à l'intérieur du bulletin municipal de juin 2018;

QUE le conseil municipal mandate le consultant, M. Jocelyn Benoît, pour s'occuper de l'appel de candidatures, du comité de sélection, et du contrat d'embauche du contremaître/inspecteur municipal.

ADOPTÉE,

129-06-2018

5.6 - Résolution, mandat à M. Jocelyn Benoît, poste de contremaître travaux publics/inspecteur municipal

IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME RACHEL GOUPIL, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille mandate le consultant, M. Jocelyn Benoît inc. pour préparer l'appel de candidatures pour le poste permanent de contremaître des travaux publics/inspecteur municipal. Il sera également responsable de la présélection des candidats, du comité de sélection, de la préparation des entrevues et du contrat de travail.

QUE le coût du mandat s'élève à : 1,525.00\$ (taxes non incluses)

ADOPTÉE,

130-06-2018

5.7 - Motion de remerciements à Mme Valérie Bergeron

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis adresse une motion de remerciements à Madame Valérie Bergeron pour ses services comme adjointe administrative au sein de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis, de 2012 à 2018.

QUE la Municipalité tient à souligner votre générosité dont vous avez fait preuve depuis ces dernières années dans l'exercice de vos fonctions.

QUE le conseil municipal tient à vous remercier sincèrement au nom de la communauté de Saint-Camille-de-Lellis pour tout le travail accompli.

ADOPTÉE

6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE

131-06-2018

6.1 - Résolution, travaux d'installation d'une nouvelle conduite d'égout sanitaire, et branchement au réseau d'aqueduc existant, rue Alphonse Poulin

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a reçu une demande des Placements Rutra pour un projet domiciliaire de mini-maisons sur la rue Alphonse Poulin à Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QUE le réseau d'aqueduc municipal est déjà en place sur la rue Alphonse Poulin, et qu'il doit être raccordé aux terrains visés par le projet de Placements Rutra Inc.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille doit installer une nouvelle conduite d'égout sanitaire sur la rue Alphonse Poulin, sur une distance de 270 pieds, ainsi que l'installation de deux trous d'homme;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille autorise le raccordement des terrains de Placements Rutra au réseau d'aqueduc municipal déjà existant sur la rue Alphonse Poulin;

QUE la Municipalité autorise l'installation d'une conduite d'égout sanitaire sur la rue Alphonse Poulin, sur une distance de 270 pieds, ainsi que l'installation de deux trous d'homme;

QUE lesdits travaux seront réalisés en régie par les employés de la Municipalité de Saint-Camille, le coût des travaux se chiffre approximativement à 22,750\$ avant taxes.

ADOPTÉE,

7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT

132-06-2018

7.1 - Résolution, travaux de réfection de la conduite principale, contrat de forage, de gré à gré

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est régie par le code municipal du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis peut procéder de gré à gré pour les contrats de moins de 25,000\$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis doit réaliser les travaux de réfection de la conduite principale sous le lit du cours d'eau (petite rivière) et hors rivière, à partir du 93 rue Fournier (station de pompage sp-2) jusqu'à l'intérieur de la station de pompage eau potable au numéro civique 95, rue Fournier, et sur une longueur approximative de 90 mètres;

ATTENDU QUE les travaux de forage directionnel sous le lit du cours d'eau (petite rivière) et l'installation de tuyaux sont à réaliser pour un coût approximatif de onze mille dollars avant taxes ainsi que la pose des conduites hors rivière à effectuer en régie par les employés pour un coût d'environ neuf mille dollars avant taxes.

ATTENDU QUE ces travaux sont prioritaires, et sont à réaliser dans les prochaines semaines.

ATTENDU QUE les travaux de forage directionnel sous le lit d'un cours d'eau ne sont pas assujettis à une demande d'article 32 au MDDELCC.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis autorise la réalisation des travaux de réfection de la conduite principale, à proximité de la station de pompage d'eau potable, sise au 95, rue Fournier. Cette conduite passe sous la petite rivière;

QUE l'on procède de gré à gré pour les travaux de forage directionnel sous le lit du cours d'eau (petite rivière) pour un coût approximatif de 11,000\$ (avant taxes);

QUE l'on procède en régie pour la pose des conduites hors rivière, le coût approximatif pour ses travaux de: 9,000\$ (avant taxes);

QUE l'on procède aux travaux préparatoires pour alimentation temporaire en eau du secteur urbain, au coût d'environ 2000\$

QUE l'inspecteur municipal M. Daniel Boutin sera responsable de la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE

133-06-2018

7.2 - Résolution d'intention, travaux de prolongation du réseau d'aqueduc et d'égout secteur ouest de la rue Principale

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est régie par le code municipal et peut procéder de gré à gré pour tous les achats en bas de 25,000\$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a reçu une demande de M. Robert Bolduc pour brancher sa résidence du 500, route 204 Ouest à Saint-Camille, au réseau d'aqueduc et d'égout municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'accord pour effectuer ces travaux de raccordement de sa maison au réseau d'aqueduc et d'égout municipal;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille autorise les travaux branchement d'une maison, sise au 500, route 204 Ouest, à Saint-Camille au réseau d'aqueduc et d'égout municipal;

QUE lesdits travaux seront réalisés en régie par les employés de la municipalité, l'évaluation du coût des travaux se chiffre à environ: 15,000\$

QUE lesdits travaux seront réalisés durant l'année ou plus tard selon l'ordre des priorités des travaux publics.

ADOPTÉE,

134-06-2018

7.3 - Résolution, appel d'offres public sur le SEAO pour les travaux de réfection d'une partie du 2e rang

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis est régie par les dispositions du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Saint-Camille veut procéder par appel d'offres public sur le système électronique SEAO, et dans un journal quotidien pour le projet de réfection d'une partie la chaussée du 2e rang Ouest;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis procède par appel d'offres public sur le système électronique SEAO et dans un journal quotidien pour la réfection d'une partie de la chaussée du 2e rang Ouest;

QUE l'appel d'offres public sera publié sur le système électronique SEAO et dans un journal quotidien le 22 juin prochain;

QUE l'ouverture des soumissions se fera le 13 juillet 2018, à 10h.

ADOPTÉE,

8 - LÉGISLATION

Aucun point!

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

135-06-2018

9.1 - Motion de remerciements à M. Germain Vachon, pompier volontaire

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis adresse une motion de remerciements à Monsieur Germain Vachon pour ses loyaux services comme pompier de la brigade des pompiers de Saint-Camille-de-Lellis, de 1998 à 2018.

QUE la Municipalité tient à souligner la grande générosité dont vous faites preuve depuis plusieurs années comme pompier volontaire, et pour votre contribution à la sécurité de nos citoyens;

QUE le conseil municipal tient à vous remercier sincèrement au nom de la communauté de Saint-Camille-de-Lellis pour tout le travail accompli.

ADOPTÉE

9.2 - Point d'information, borne sèche terrain près du 25, rue Fournier

M. Pierre Moreau informe les élus qu'il va entreprendre des démarches avec le propriétaire du 25, rue Fournier pour l'installation d'un tuyau de raccordement à la borne sèche située sur le terrain du 21, rue Fournier. À suivre au cours de prochaines semaines.

M. Pierre Morneau informe les élus que la citerne située sur la rue de la Fabrique s'est vidée ce printemps et que des recherches seront entreprises au cours des prochaines semaines pour en trouver la cause.

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

136-06-2018

10.1 - Avis de motion, règlement numéro 469-2018, relatif aux usages conditionnels

UN AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE CONSEILLER: MONSIEUR JACQUES AUDET À L'EFFET QUE:

Lors d'une séance du Conseil municipal, un premier projet de règlement no. 469-2018 relatif aux usages conditionnels sur une partie du territoire de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis sera adopté.

ADOPTÉE,

137-06-2018

10.2 - Résolution, adoption du premier projet de règlement 469-2018, relatif aux usages conditionnels

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de cette municipalité veut adopter UN PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS SUR UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME RACHEL GOUPIL, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS :

QUE le Conseil adopte le premier projet de règlement numéro 469-2018 suivant:

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO, 469-2018 INTITULÉ « PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS ».

ARTICLE 1. Titre du projet de règlement

Le présent projet de règlement #469-201 est intitulé « PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS » ;

ARTICLE 2. Objet du projet de règlement

Le présent projet de règlement a pour objet de régir les usages commerciaux et industriels bénéficiant de droits acquis tant en zone agricole que hors de la zone agricole et hors du périmètre d'urbanisation.

ARTICLE 3. Règlement # 469-2018

3.1 : Le projet de règlement numéro 469-2018 intitulé « Projet de règlement relatif aux usages conditionnels» est par les présentes, adopté à toutes fins que de droit de telle sorte que

3.1.1: CHAPITRE 1

**3.1.1.1 SECTION I
DISPOSITION DÉCLARATOIRE,
INTERPRÉTATIVES ET ADMINISTRATIVES**

1. Titre du projet de règlement

Le projet de règlement s'intitule « Projet de Règlement relatif aux usages conditionnels de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis ».

2. Territoire assujetti

Le projet de règlement s'applique seulement pour une partie du territoire de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.

3. Domaine d'application

Le projet de règlement s'applique dans les zones mentionnées au chapitre III du présent règlement.

4. Lois et règlements

Aucune disposition du projet de règlement ne peut être interprétée comme ayant pour effet de soustraire une personne à l'application d'une loi ou d'un règlement du gouvernement provincial ou fédéral.

(Voir copie complète du règlement 469-2018 en annexe) qui fait partie intégrante de la présente résolution.

Avis de motion du présent règlement a été donné le 4 juin 2018
Adoption du premier projet de règlement le 4 juin 2018

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE,

11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

138-06-2018

11.1 - Résolution, demande de subvention, "Les Activités Populaires Lellis inc." embauche d'un étudiant responsable des travaux horticoles

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille participe encore cette

année au projet des Activités Populaires Lellis Inc. pour l'embauche d'une étudiante pour l'entretien des parcs et espaces verts de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet de l'an passé a connu un vif succès, et que nous sommes très satisfaits du travail accompli;

CONSIDÉRANT QUE cette année le projet proposé par le Comité "Les Activités Populaires Lellis Inc." va s'échelonner sur une période de 8 semaines, pour 5 jours/semaine, à raison de 40 heures par semaine, du 26 juin au 17 août 2018;

CONSIDÉRANT QUE le comité "Les Activités Populaires Lellis Inc." recevra une subvention du programme pour étudiants d'emploi été-Canada pour une durée de 6 semaines, à raison de 40 heures par semaine au taux de 12,00\$/l'heure, et qu'il restera deux semaines de salaires à payer jusqu'au 17 août 2018.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME RACHEL GOUPIL, APPUYÉ ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte de subventionner le Comité "Les Activités Populaires Lellis Inc. pour les deux semaines supplémentaires pour la période du 6 août au 17 août inclusivement.

Les montants à payer:

- 80 hres X 12.00\$/heure = 960,00\$ + 155.00\$ (avantages sociaux) = 1115.00\$

QUE la Municipalité accepte de subventionner le Comité "Les Activités Populaires Lellis Inc." pour tous les frais que le Gouvernement du Canada n'assumera pas dans le cadre du programme Emploi été-Canada pour cet emploi.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,

MONSIEUR JACQUES AUDET S'ABSTIENT DE VOTER PAR CONFLIT D'INTÉRÊTS

12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

-Loisirs: Mme Rachel Goupil mentionne que l'organisation de la journée des temps anciens avance bien. Dans un autre dossier, elle mentionne qu'elle a assisté au forum touristique Bellechasse-Etchemins, elle mentionne qu'il a été question de recenser le volet touriste de nos plans d'intentions, et de choisir nos priorités. Il a été mentionné lors de ce forum qu'il faudrait mettre l'accent sur le Massif du Sud comme centre touristique dans Bellechasse-Etchemins.

-Culture: M. Jacques Audet mentionne que les premiers spectacles auront lieu le 29 juin prochain avec M. Marcel Chabot de Sainte-Sabine, et le 6 juillet avec M. Jean-Marc Charest. Une annonce sera publiée sur le tableau numérique.

Maire: Le maire indique qu'il a assisté à la réunion du conseil municipal, au conseil des maires, au souper des Forestiers, au souper de la FADOQ, aux entrevues pour l'embauche de l'agente de développement, au comité de développement économique des Etchemins, au souper de Passion-FM, au souper-bénéfice de Leslie Bisson, à l'activité vins et fromages, au conseil d'administration de la SADC, à la réunion de travail du conseil municipal, à la pièce de théâtre. Il fait un résumé de ces réunions.

13 - CORRESPONDANCE

13.1 - Résolution, demande de commandite, école Arc-en-ciel

IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis octroie une subvention de 102.60\$ pour payer les agendas scolaires des écoliers du primaire pour l'année 2018-2019.

ADOPTÉE

13.2 - Lettre - MRC des Etchemins, soirées découvertes musicales

Lecture est faire d'une lettre de la MRC des Etchemins relativement aux soirées découvertes musicales, il est mentionné que nous recevons un montant de 375.00\$ pour aider à l'organisation de cette activité.

13.3 - Lettre CDD

Lecture est faite d'une lettre de la Corporation de Développement Durable Saint-Léon-de-Standon pour un concours de photos "Coup de Coeur". Il est convenu d'un commun accord de ne pas participer à cette activité.

13.4 - Lettre Maison l'Olivier des Etchemins

Lecture est faite d'une lettre de convocation à l'assemblée générale annuelle de la Maison l'Olivier des Etchemins, qui se tiendra le 28 juin à 17h30, au point de service Le Chatbotté de Lac-Etchemin. Les élus qui sont intéressés peuvent y assister.

14 - VARIA

Aucun point n'est ajouté au varia.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions de l'assistance.

16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 21h20.

Adélard Couture, maire

Nicole Mathieu, directrice générale

ADOPTÉE